



## COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

### FRANCE - MEXIQUE : DES BASES SOLIDES POUR CONSTRUIRE UN PARTENARIAT DANS LE DOMAINE CULTUREL

**Rapport d'information n° 327 (2019-2020) de Mme Catherine Morin-Desailly,**  
fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Une délégation de la commission, conduite par sa présidente, Mme Catherine Morin-Desailly, et composée de Mme Annick Billon, M. Max Brisson, Mme Mireille Jouve, M. Damien Regnard et Mme Sylvie Robert, s'est rendue à Mexico et dans l'État de Puebla du 8 au 12 septembre 2019.

Le Mexique est un pays tout à fait **stratégique** pour la France. Porte d'entrée vers le continent américain et l'espace Pacifique, le Mexique partage avec elle un grand nombre de préoccupations sur la scène internationale : défense du droit international, du multilatéralisme et de la diversité culturelle...

Il est aujourd'hui engagé dans **une vaste transformation**, sous l'impulsion de son président, Andrés Manuel López Obrador (AMLO), entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Même s'il privilégie les questions de politique intérieure pour tenir sa promesse de campagne de faire du Mexique un pays plus juste et plus sûr, celui-ci pourrait

souhaiter que son pays pèse davantage sur la scène internationale, ne serait-ce que pour réduire sa dépendance vis-à-vis des États-Unis.

Le Mexique possède de nombreux atouts, parmi lesquelles figure sa **richesse culturelle**. Les **convergences** qui existent entre nos deux pays en matière culturelle en font un **bon axe de coopération**. Le déplacement de la délégation sénatoriale a permis d'observer l'état de la coopération franco-mexicaine dans le domaine culturel, en particulier patrimonial, et d'identifier des axes de travail pour la raffermir.

Il visait à consolider, au niveau parlementaire, les relations nouées par l'exécutif, grâce à des rencontres au plus haut niveau : la ministre de la culture, la présidente du Sénat mexicain et les membres des commissions de la culture, de l'éducation et des affaires étrangères de cette assemblée.

### *Une nouvelle dynamique de coopération autour du patrimoine*

La coopération franco-mexicaine est entrée dans une nouvelle dynamique depuis **deux ans**, à la suite des **visites croisées des précédentes ministres de la culture**, Françoise Nyssen au Mexique en octobre 2017 et María Cristina García Cepeda, son homologue mexicaine, à Paris en avril 2018.

#### **1. Une coopération patrimoniale en plein développement**

La France et le Mexique ont conclu en 2018 un **arrangement administratif** dans les domaines de la **restauration** et de la **conservation du patrimoine** culturel.

Il vise à faciliter les échanges entre les spécialistes de la restauration du patrimoine des deux pays et à organiser les modalités du soutien de la France pour la restauration des biens culturels mexicains endommagés par les séismes de septembre 2017.

Plus de **2 000 édifices**, dont plusieurs classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, ont subi des dommages. Seule la moitié d'entre eux – principalement ceux qui présentaient des dégâts moins sévères – ont été remis à ce stade en état. L'Institut national d'art et d'histoire (INAH), chargé de coordonner les travaux, s'est donné pour

ambition d'en avoir achevé l'essentiel d'ici la fin de l'année 2021.

La délégation s'est rendue sur le chantier de **l'église franciscaine de Huaquechula**, à la restauration de laquelle la France contribue. Dans le cadre de ce chantier, la France apporte son expertise pour **former** des professionnels et des artisans mexicains aux **enjeux et techniques de la restauration** du patrimoine.



*Le chantier de l'église de Huaquechula*

## 2. Des enjeux proches en matière de conservation du patrimoine monumental

Le Mexique présente une grande richesse et diversité patrimoniales au même titre que la France. Il est le pays d'Amérique Latine qui possède le plus grand nombre de biens distingués par l'UNESCO et se classe en septième position à l'échelle mondiale.

Le Président mexicain, Andrés Manuel López Obrador (AMLO), arrivé au pouvoir le 1<sup>er</sup> décembre 2018, souhaite que les Mexicains **se réapproprient leur patrimoine et tirent fierté de leurs racines et de leur culture**. La protection du patrimoine monumental dans sa diversité figure parmi les priorités du ministère de la culture mexicain afin de faciliter la **reconnaissance du caractère pluriculturel de la nation mexicaine**.

Comme en France, les autorités mexicaines sont confrontées aux problèmes posés par le **défait d'entretien** du patrimoine historique et s'interrogent sur les modalités de restauration au regard du **nécessaire respect de l'intégrité du monument**. La délégation a pu constater lors de sa visite que les édifices qui avaient subi les dommages les plus sévères lors des séismes de 2017 étaient ceux qui étaient les moins bien entretenus ou qui avaient fait

l'objet de précédentes restaurations menées à la hâte et avec des matériaux inappropriés (béton...).

Les Mexicains pâtissent également de la **disparition des savoir-faire et du manque d'artisans qualifiés**. Comme en France avec le chantier de Notre-Dame, ils veulent saisir l'occasion de ces nombreux chantiers consécutifs aux séismes de 2017 pour former une main d'œuvre locale aux métiers du patrimoine. Ils espèrent aussi que ces différents chantiers leur permettront de définir des méthodologies qui pourront être transposées lors de restaurations ultérieures similaires.

Le **financement** de l'entretien et de la restauration du patrimoine. La très grande majorité des édifices n'appartient pas à l'État mexicain. Ce dernier a mis en place un fonds de soutien aux propriétaires. Il est **insuffisamment doté face à l'ampleur des besoins**, le pays s'étant de surcroît engagé dans un programme d'austérité. Les opérations de fouilles archéologiques qui accompagnent souvent les chantiers de restauration peuvent difficilement être entreprises, faute de financement. L'aide aujourd'hui apportée par les États étrangers à la suite des séismes est essentiellement d'ordre technique.

La délégation sénatoriale a fait valoir aux autorités mexicaines les opportunités que pourrait leur offrir la mise en place d'un dispositif d'**incitation au mécénat**. Le Mexique ne dispose aujourd'hui d'aucun outil législatif en la matière, malgré les fortes attentes exprimées par le monde de la culture, dont la délégation a été le témoin. Même si les autorités mexicaines n'ont pas exclu cette possibilité, elles sont apparues réservées sur le sujet, compte tenu de la méfiance traditionnelle qui s'exprime au Mexique à l'égard de l'argent privé pour financer des opérations d'intérêt public.

La **valorisation du patrimoine** constitue un autre défi auquel s'attelle les autorités mexicaines. Le représentant de l'UNESCO au Mexique, Frédéric Vacheron, a indiqué à la délégation que son bureau accompagnait le Mexique dans la valorisation de son patrimoine et dans le développement d'un tourisme durable et d'un urbanisme raisonné. Au cours de ses entretiens avec les autorités mexicaines, la délégation sénatoriale a d'ailleurs mis en avant les efforts probants réalisés en France pour

allier patrimoine et création contemporaine, propice au développement d'un tourisme culturel de qualité.

### 3. Des attentes fortes autour des questions de défense des cultures

La **promotion des cultures populaires et indigènes** est une autre priorité inscrite à l'agenda du ministère de la culture.

De nombreux échanges avec les autorités mexicaines ont d'ailleurs porté autour des **droits culturels**. Il s'agit d'une notion à laquelle la commission de la culture du Sénat est très attachée. C'est à l'initiative de plusieurs de ses membres que les droits culturels ont été inscrits en 2015 dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et en 2016 dans la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, afin de faciliter la reconnaissance de chaque individu dans l'égalité de son identité culturelle.

Si, en France, les droits culturels sont des droits individuels, qui peuvent être exercés

seul ou en commun, le Mexique en a une approche plus communautariste et les appréhende davantage comme un moyen de défendre l'identité culturelle de ses différentes communautés. La délégation sénatoriale a évoqué l'importance de la **protection des langues régionales**.

Elles se sont montrées très préoccupées par le problème posé par « **l'appropriation culturelle** », accusant plusieurs marques occidentales de copier des broderies et motifs de l'artisanat traditionnel mexicain. La délégation sénatoriale a évoqué la protection apportée par la **mise en place de marques territoriales** en France et les efforts entrepris pour promouvoir les métiers d'art et l'artisanat.

Elles ont également évoqué le **trafic illicite d'œuvres d'art** précolombien partout dans le monde et, indirectement, la question des restitutions. Elles ont notamment regretté que la législation française fasse aujourd'hui porter sur le requérant la charge de prouver le caractère illicite de l'acquisition.

## Des axes de travail nombreux pour raffermir la coopération

### 1. Un ministère en pleine construction, manifestement sensible au modèle français

Le Mexique ne dispose que depuis quelques années d'un ministère de la culture à part entière. Jusqu'en 2015, il prenait la forme d'un conseil des arts et lettres placé auprès du ministre de l'éducation nationale.

La politique culturelle française constitue l'une des références de ce jeune ministère. Il s'intéresse particulièrement aux politiques que nous avons mises en place pour faciliter **l'accès aux biens culturels** sur l'ensemble du territoire, notamment hors des grandes villes, et pour éveiller les jeunes aux arts et aux pratiques artistiques et culturelles par le biais de **l'éducation artistique et culturelle** (EAC). Le caractère fédéral de l'État mexicain l'incite aussi à observer de très près les **mécanismes de décentralisation culturelle** mis en place en France.

Les autorités mexicaines que la délégation a rencontrées se sont montrées très francophiles et ont manifesté le désir d'intensifier le dialogue avec la France en matière culturelle. Elles ont insisté sur les larges convergences et les nombreux ponts

artistiques et créatifs entre les deux pays, mentionnant en particulier plusieurs événements de promotion de la culture mexicaine en France qui devait prochainement être organisé (Lille 3000, exposition « Olmèques » au musée du Quai Branly-Jacques Chirac). Le ministère des affaires étrangères mexicain a d'ailleurs récemment mis en place un nouveau département chargé de la diplomatie culturelle.

La ministre de la culture a fait part de **son intérêt pour un véritable accord de coopération**, plus complet et abouti que l'arrangement administratif signé jusqu'ici dans le seul domaine du patrimoine. Elle s'est également montrée favorable à la mise en place de **coopérations directes entre les collectivités territoriales françaises et mexicaines**.

### 2. Des enjeux communs à défendre sur la scène internationale

Au-delà des sujets sur lesquels la France pourrait partager, avec le Mexique, son expérience et son expertise (démocratisation culturelle, éducation artistique et culturelle, protection du patrimoine vivant et immatériel, défense des

langues régionales...), la délégation sénatoriale a identifié **plusieurs problématiques sur lesquelles les deux pays pourraient utilement s'allier** afin d'enregistrer des progrès sur la scène internationale.

Ainsi, les échanges avec les autorités mexicaines ont montré que la **diversité culturelle** et le **multilinguisme** constituent des valeurs autour desquelles les intérêts du Mexique et de la France convergent.

De même, les deux pays expriment des préoccupations très fortes en matière de **défense de la souveraineté culturelle et du droit d'auteur à l'heure du numérique**. La question de l'encadrement des GAFAs a été évoquée à plusieurs reprises au cours des entretiens.

### 3. Des opportunités de coopération en matière d'éducation

Les **questions d'éducation** se sont largement invitées dans les échanges que la délégation a eus avec le Sénat mexicain, compte tenu de l'ouverture prochaine au Mexique d'un chantier dans ce domaine suite à l'annulation récente par leur gouvernement d'une réforme datant de 2012 relative au recrutement et à la carrière des enseignants. Les sénateurs mexicains ont rappelé que **la France avait largement inspiré le modèle éducatif mexicain** lors de sa construction dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avant de s'en écarter sous l'influence de l'Amérique du Nord.

La délégation a plaidé auprès de ses homologues pour le renforcement de la place du français dans le système éducatif mexicain et l'adoption d'un enseignement bilingue. Elle a souligné que la formation initiale des maîtres, la formation professionnelle et la nécessité d'une montée en compétence sur le numérique

pourraient constituer des axes de coopération à l'avenir entre nos deux pays en matière d'éducation.

### 4. Des efforts à fournir pour renforcer la place du français au Mexique

La délégation sénatoriale a jugé cette question centrale pour renforcer la coopération avec le Mexique, estimant que la connaissance et la compréhension mutuelles sont **déterminantes pour la construction et la pérennité des partenariats**.

À cet égard, la délégation sénatoriale a déploré les conséquences de la **réduction des crédits alloués aux alliances françaises**. Elle a estimé que l'état de vétusté du bâtiment de l'IFAL, abritant les cours de langue française, était peu propice à la promotion de la francophonie. Elle véhiculait une image triste et vieillissante de notre pays qui risquait de porter préjudice aux efforts déployés par le service culturel de l'ambassade de France pour promouvoir la langue française auprès des Mexicains, les accueillir dans les établissements français et améliorer l'enseignement du français au sein des établissements mexicains.

En matière **audiovisuelle**, elle a estimé que des efforts importants restaient nécessaires pour **renforcer la diffusion de France 24** en français, en anglais et en espagnol par les câblo-opérateurs mexicains.

*Pour consulter le compte rendu de la réunion de la commission de la culture consacrée à l'examen de ce rapport d'information, rendez-vous à l'adresse suivante :*

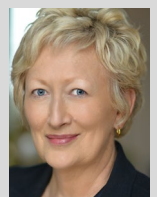
<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200217/cult.html#toc3>



Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication

Présidente :

**Catherine Morin-Desailly**  
Sénatrice  
de la Seine-Maritime (UC)



<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23 - [secretariat-afcult@senat.fr](mailto:secretariat-afcult@senat.fr)